

Les professionnels de santé et le don d'organes

Martine THIERRY FORESTIER - Docteur Patrice GUERRINI

Plusieurs enquêtes au sein des établissements de santé ont démontré que le personnel de santé est peu sensibilisé au prélèvement d'organes et de tissus.

ENQUÊTES

Deux enquêtes réalisées en 1996 (1) et 2002 (2) dans trois centres hospitaliers de l'inter-région Ile-de France-Centre/Antilles-Guyane permettent d'appréhender le degré de connaissance et du ressenti du personnel vis à vis du prélèvement et de l'ensemble des thèmes s'y rattachant.

L'enquête de 1996 au sein de deux établissements a consisté à la distribution en main propre des questionnaires lors de la campagne nationale initiée par l'Etablissement français des Greffes les 21 et 22 novembre 1996 : il s'agissait d'un centre hospitalier universitaire et d'un centre hospitalier général.

3900 personnes constituaient l'effectif total de ces établissements, 625 questionnaires ont pu être analysés, représentant 16 % de l'ensemble des personnels.

Les résultats mettent en évidence une bonne connaissance de la notion de « mort encéphalique » (87%) mais une relative ignorance de la réglementation (45 % la connaissaient) et du principe du consentement présumé (50%).

78 % des personnels ayant répondu à l'enquête, affirmaient avoir parlé du don d'organes avec leurs proches.

L'enquête de 2002, réalisée dans un centre hospitalier général regroupant deux sites hospitaliers, diffère par la méthodologie. 3000 questionnaires accompagnés du document de l'Etablissement français des Greffes (EfG) « pour ou contre prenez position » ont été adressés à tous les personnels avec leur feuille de paye.

Malgré une campagne d'information très active et de nombreuses relances, il n'a été possible de collecter que 312 questionnaires soit environ 10 %.

Une analyse précise des ressentis et des attentes des personnels de l'établissement de santé

est impossible. Le prélèvement et le don d'organes reste donc un sujet difficile et marginal parmi les préoccupations des personnels de cet établissement pourtant engagé depuis plusieurs mois dans l'activité de prélèvement. De grandes inégalités sont observées au sein des services : 33 % de participation dans les services de réanimation, moins de 7 % au bloc opératoire.

Dans les services de réanimation la participation des infirmières est très faible 17,7 % alors que c'est le lieu de prise en charge de l'ensemble des comas graves pour laquelle une réflexion sur le don d'organes est systématiquement envisagée. Dans le service de néphrologie, prenant en charge des patients dialysés ou greffés le pourcentage ne dépasse pas non plus les 17 %.

Pour la réflexion sur le don cette étude retrouve les chiffres de la précédente : plus de 80 % y ont réfléchi.

EN RÉSUMÉ

Ces deux enquêtes montrent que :

- Le don d'organe et l'organisation du prélèvement sont peu connus,
- L'implication des personnels est faible (peu de réponses) même les personnels directement concernés restent très en retrait dans leur réflexion.

QUELLES SONT LES PISTES D'AMÉLIORATION ?

La mort encéphalique est rare, environ 1 à 1,5 % des décès observés à l'hôpital, mais beaucoup plus fréquente dans certains services spécialisés : neurochirurgie, unités neuro-vasculaires, réanimation (7 à 20 %).

Les professionnels de santé doivent être convaincus que le prélèvement d'organes est une action prioritaire de santé publique et que leur engagement professionnel est une obligation.

Ils doivent assurer le relais en terme d'information dans leur activité professionnelle mais

aussi auprès de leurs proches et du grand public.

La mort encéphalique est l'évolution irréversible de certains comas graves : traumatismes crâniens, accidents vasculaires cérébraux qui représentent aujourd'hui la majorité des sujets en état de mort encéphalique. Dès la prise en charge, parfois extrahospitalière, les personnels peuvent être confrontés à ce diagnostic et doivent être parfaitement informés des procédures à engager.

Ensuite, avant, pendant et après le prélèvement, plusieurs catégories de personnels vont intervenir soit directement soit indirectement dans la chaîne qui va du recensement des donneurs potentiels à la greffe.

Pour assurer leurs missions de formation et d'information, il est indispensable que les personnels de santé reçoivent une formation initiale au sein des écoles paramédicales et une formation continue dans les établissements de santé. Celle-ci est prévue dans l'arrêté du 29 février 1998 relatif aux règles de bonnes pratiques de prélèvement d'organes du 29 février 1998

L'Etablissement français des Greffes a reçu lors de sa création en 1994, différentes missions dont celle d'assurer la formation des personnels de santé. Différentes formations existent aujourd'hui :

- Un plan de formation est proposé sur le plan national par l'EfG à l'ensemble des professionnels médicaux et non-médicaux.
- Un séminaire de sensibilisation aux prélèvements d'organes et de tissus, réservé aux personnels médicaux et infirmiers des services d'urgences, de réanimation et de bloc opératoire, est organisé, deux ou trois fois par an par l'intermédiaire des services inter-régionaux de régulation et d'appui de l'EfG.
- Les services de régulation et d'appui participent dans les établissements de santé aux actions de formation soit dans le cadre de la formation continue pour l'ensemble des personnels soit plus spécifiquement au sein des services de prélèvements et de greffes.

- Le service de régulation et d'appui de la région Ile-de-France /Centre /Antilles-Guyane a mis à disposition des cadres formateurs des instituts de formation en soins infirmiers (I.F.S.I.) un déroulé pédagogique de 10 heures qui permet à tous les étudiants de recevoir au cours de leurs études une formation complète et commune concernant les activités de prélèvements et de greffes.

Ces formations sont toujours réalisées en étroite collaboration avec les médecins et les infirmiers coordonnateurs des hôpitaux autorisés au prélèvement d'organes.

CONCLUSION

Malgré une technique médicale qui a débuté depuis plus de 35 ans, le prélèvement d'organes reste à ce jour une activité sensible, peu connue des acteurs de la santé et du grand public.

Cet état de fait explique peut être la part importante du nombre de refus observés lors des démarches auprès des familles pour recueillir le consentement des défunts.

La généralisation de la formation et de l'information de ces personnels hospitaliers peut être un moyen d'atteindre plus facilement l'ensemble de la population.

* Source

- 1) Résultats de l'enquête sur le degré d'information des hôpitaux ayant une activité de prélèvement. Joseph L., Vivier G., Decaris J. Communication présentée aux 9èmes journées de prélèvement d'organes en vue de transplantation. Bicêtre 6 juin 1997
- 2) Enquête sur la totalité d'un établissement, du ressenti individuel des personnels sur le don d'organes et la greffe. Tenaillon A,

Leroy C., Paget C. Poster présenté à l'European Transplant Coordinators Organization. Lyon 22-23 novembre 2002

Martine THIERRY FORESTIER
Cadre de Santé
Docteur Patrice GUERRINI
Service de Régulation et d'Appui
Ile-de-France / Centre / Antilles Guyane
Etablissement français des Greffes
CHU Bicêtre Pavillon Paul Langevin
78 rue du Gal Leclerc
94276 LE KREMLIN BICÊTRE CEDEX
Tél : 01 58 46 15 40

